

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2023

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD45

présenté par
Mme Guetté, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Les autorisations de construction et d'exploitation de méga-bassines délivrées dans les sept années précédant la promulgation de la présente loi sont suspendues durant la durée du moratoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre le moratoire aux autorisations de construction et d'exploitation de méga-bassines délivrées dans les sept ans avant la promulgation de la cette loi.